



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE BENOÎT XVI
AUX PARTICIPANTS À LA RENCONTRE DU CONSEIL SUPÉRIEUR
DES ŒUVRES PONTIFICALES MISSIONNAIRES**

*Salle Clémentine
Samedi 17 mai 2008*

*Monsieur le cardinal,
vénérés frères dans l'épiscopat
et dans le sacerdoce
Chers frères et sœurs,*

Je suis particulièrement heureux de cette rencontre avec vous tous, qui êtes directement engagés dans les Œuvres pontificales missionnaires, des organismes au service du Pape et des évêques des Eglises locales pour réaliser le mandat missionnaire d'évangéliser les peuples jusqu'aux extrémités de la terre. A Monsieur le cardinal Ivan Dias, préfet de la Congrégation pour l'évangélisation des peuples, j'adresse en premier lieu mon remerciement cordial pour les paroles qu'il m'a adressées au nom de toutes les personnes présentes. J'étends mon salut au secrétaire et à tous les collaborateurs du dicastère missionnaire, prêtres, religieux et religieuses, hommes et femmes laïcs. Très chers amis, grâce à votre œuvre intense, l'affirmation du Concile, selon laquelle "toute l'Eglise par nature est missionnaire", devient une réalité effective. Les Œuvres pontificales missionnaires ont le charisme de promouvoir parmi les chrétiens la passion pour le Royaume de Dieu, qu'il faut édifier partout à travers la prédication de l'Evangile. Nées avec ce souffle universel, elles ont été un instrument précieux entre les mains de mes prédécesseurs, qui les ont élevées au rang de "pontificales", en recommandant aux évêques de les instituer dans leurs diocèses. Le Concile Vatican II en a reconnu à juste titre la première place dans la coopération missionnaire, "parce que ce sont des instruments à la fois pour inculquer chez les catholiques, dès l'enfance, un esprit vraiment universel et missionnaire, et pour favoriser une collecte de fonds au bénéfice de toutes les missions et selon la nécessité de chacune" ([*Ad Gentes*](#), n. 3e). Le Concile a particulièrement approfondi la nature et la mission de l'Eglise

particulière, en reconnaissant sa pleine dignité et responsabilité missionnaire. La mission est une tâche et un devoir de toutes les Eglises, qui comme des vases communicants partagent des personnes et des ressources pour la réaliser. Chaque Eglise locale est le peuple choisi parmi les nations, convoqué dans l'unité du Père et du Fils et de l'Esprit Saint, pour "proclamer les merveilles de celui qui des ténèbres les a appelés à son admirable lumière" (*Lumen gentium*, n. 10). Elle est le lieu où l'Esprit se manifeste avec la richesse de ses charismes, en conférant à chaque fidèle l'appel et la responsabilité de la mission. Sa mission est une mission de communion. Aux germes de désagrégation parmi les hommes, que l'expérience quotidienne montre si profondément enracinée dans l'humanité à cause du péché, l'Eglise locale oppose la force génératrice d'unité du Corps du Christ.

Le Pape Jean-Paul II pouvait affirmer avec joie que "les Eglises locales se sont multipliées, avec leurs évêques, leur clergé et leur personnel apostolique; ... la communion entre les Eglises entraîne un échange intense de biens spirituels et de dons; ... une conscience nouvelle s'affirme, à savoir que la mission concerne tous les chrétiens, tous les diocèses et toutes les paroisses, toutes les institutions et toutes les associations ecclésiales" (Redemptoris missio, n. 2). Grâce à la réflexion qu'elles ont développé ces dernières décennies, les Œuvres pontificales missionnaires se sont inscrites dans le contexte des nouveaux paradigmes d'évangélisation, et du modèle ecclésiologique de communion entre les Eglises. Il est clair qu'elles sont pontificales, mais en droit elles sont aussi épiscopales, car ce sont des instruments entre les mains des évêques pour réaliser le mandat missionnaire du Christ. "Tout en étant les œuvres du Pape, les Œuvres pontificales missionnaires sont également de tout l'épiscopat et de tout le Peuple de Dieu" (Paul VI, *Message pour la Journée mondiale de 1968*). Elles sont l'instrument spécifique, privilégié et principal pour l'éducation à l'esprit missionnaire universel, pour la communion et la collaboration inter-ecclésiale au service de l'Evangile (cf. *Statuts*, n. 18).

Egalement dans cette période de l'histoire, qui s'est reconnue missionnaire par nature, le charisme et le travail des Œuvres pontificales missionnaires ne se sont jamais épuisés, et ils ne doivent pas faire défaut. La mission d'évangéliser l'humanité demeure encore urgente et nécessaire. La mission est un devoir, dont il faut répondre: "Malheur à moi si je n'annonçais pas l'Evangile" (1 Co 9, 16). L'apôtre Paul, auquel l'Eglise consacre une année particulière en souvenir des deux mille ans de sa naissance, a compris sur le chemin de Damas, puis fait l'expérience au cours de son ministère qui a suivi, que la rédemption et la mission sont des actes d'amour. C'est l'amour du Christ qui le pousse à parcourir les routes de l'empire romain, à être héraut, apôtre, propagateur de l'Evangile (cf. 2 Tm 2, 1-11) et à se faire tout à tous, pour sauver à tout prix quelqu'un (cf. 1 Co 22). "Celui qui annonce l'Evangile participe à la charité du Christ, qui nous a aimés et qui s'est livré pour nous (cf. Ep 5, 2). Il est son ambassadeur et il supplie au nom du Christ: laissez-vous réconcilier avec Dieu! (cf. 2 Co 5, 20)" (*Congrégation pour la doctrine de la foi, Note doctrinale sur certains aspects de l'évangélisation*, n. 11). C'est l'amour qui doit nous pousser à annoncer avec franchise et courage à tous les hommes la vérité qui sauve (cf. *Gaudium et spes*, n. 28). Un amour que l'on doit faire rayonner partout et qui doit atteindre le cœur de tout

homme. En effet, les hommes attendent le Christ.

Les paroles de Jésus, "Allez donc! de toutes les nations faites des disciples, baptisez-les au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit; apprenez-leur à garder tous les commandements que je vous ai donnés" (Mt 28, 19-20), constituent encore un mandat obligatoire pour toute l'Eglise et pour chaque fidèle du Christ. Cet engagement apostolique est un devoir mais aussi un droit imprescriptible, expression même de la liberté religieuse, à laquelle correspondent des dimensions éthiques et sociales et éthiques et politiques (cf. *Dignitatis humanae*, n. 6). Il est demandé aux Œuvres pontificales de faire de la *Missio ad gentes* le paradigme de toute l'activité pastorale. Il leur revient, et en particulier à l'Union missionnaire pontificale, la tâche de "promouvoir et diffuser toujours davantage chez le peuple chrétien le mystère de l'Eglise, c'est-à-dire cet esprit missionnaire concret" (Paul VI, *Graves et Incrementes*). Je suis certain que vous continuerez à vous engager avec tout votre enthousiasme, pour que vos Eglises locales assument avec toujours plus de générosité leur part de responsabilité dans la mission universelle.

Je vous donne à tous ma Bénédiction.

© Copyright 2008 - Libreria Editrice Vaticana